



Monsieur le Président,

Avec le CHSCT de ce jour, 17 septembre 2015, s'engage un cycle de discussions autour du projet de fermeture de la Trésorerie de Verdun sur le Doubs.

Par nos déclarations liminaires et nos différentes actions, vous connaissez l'attachement de la CGT Finances Publiques au réseau du service public des finances. Nous ne développerons donc pas plus les arguments souvent avancés lors des différentes instances.

Nous demandons simplement à ce que les CHSCT et les CTL deviennent de véritables espaces de dialogue où les différents acteurs pourraient débattre des sujets impactant le réseau, où l'information vaudrait réellement information et non pas décision. Pour la CGT Finances Publiques 71, il est nécessaire d'abandonner cette politique du fait accompli que vous demande d'appliquer la DG et qui a fini par transformer les instances en « *chambres d'enregistrement* » de réformes régressives.

La DDFIP 71 s'est déjà inscrite dans la démarche stratégique en procédant à la mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé et du Pôle Contrôle des Revenus/Patrimoine. Sur d'autres sujets, nous avons observé qu'elle pouvait *temporiser*.

Dès lors, y-a-t-il une nécessité impérieuse à fermer la trésorerie de Verdun ?

Au contraire, pourquoi ne pas avoir envisagé, dans le cas précis, un renforcement de la structure par une redistribution des communes qui avaient été attribuées à la trésorerie de Pierre de Bresse lors de la fermeture de la trésorerie de Saint Martin en Bresse ? Bien évidemment, cette redistribution des communes aurait été accompagnée d'une redistribution des emplois. Ce que la DG fait dans un sens, elle peut le refaire dans l'autre sens.

Cette proposition présente selon nous divers avantages :

- les collègues de Verdun conserveraient leur poste et leur environnement de travail avec lequel elles ont tissé des liens et des relations de confiance ; elles auraient aussi le plaisir de voir arriver des emplois ;
- les charges de travail des différents postes absorbants (Pierre de Bresse, Chalon Périphérie, SIP de Chalon) ne seraient pas alourdies ;
- les communes conserveraient une présence du réseau finances publiques et ainsi une expertise en matière de gestion publique ;
- la DDFIP 71 démontrerait sa volonté de répondre à l'ambition du projet stratégique 2013-2018 de la DGFIP qui est le maintien de l'ensemble des missions de la DGFIP, mais aussi d'assurer la proximité et la disponibilité des agents de la DGFIP vis-à-vis des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales, favorisant la confiance dans la société, dans l'économie et dans les territoires.

La CGT Finances Publiques 71 souhaite que s'ouvrent des discussions sur ce sujet et que toutes les possibilités empêchant la fermeture de Verdun soient envisagées lors des différentes instances.

En effet, le réseau subit déjà trop fortement les conséquences des suppressions et des vacances d'emplois. La disparition de sites de nos territoires n'apportera aucun bénéfice en termes de qualité de service public pour les citoyens et de conditions de travail pour les agents (notamment en ce qui concerne les charges de travail et les mutations).

Mâcon le 17/09/2015